



Rapport sur le développement durable 2023

Sommaire

1. Introduction	3
1.1 Avant-propos	3
1.2 Principales activités ESG durant la période de référence 2022/2023	3
2. Fortune totale	4
2.1 Aperçu de la durabilité selon les évaluations ESG.....	4
3. Titres	5
3.1 Exclusions et controverses	6
3.2 Intensité carbone	7
4. Immeubles	8
4.1 Impact climatique des immeubles en propriété directe.....	8
4.2 Placements immobiliers indirects	9
5. Placements alternatifs	10
6. Engagement	10
6.1 Exercice des droits de vote des actionnaires	10
7. Partenariats	10
8. Conclusions et autres mesures	11

1. Introduction

1.1 Avant-propos

Consciente de ses responsabilités liées à la gestion de fortune, la caisse de pension Schindler (ci-après la CP Schindler) suit très attentivement l'évolution dans le domaine du développement durable depuis plusieurs années. Le conseil de fondation a adopté des lignes directrices pour l'intégration des critères ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise) dans les décisions de placement. Les 17 objectifs de développement durable (ODD; Sustainable Development Goals, SDG) des Nations Unies (ONU) illustrés ci-dessous sont au cœur de cette démarche.

Le règlement de placement de la CP Schindler stipule que les placements sont sélectionnés en tenant compte non seulement des aspects financiers, mais aussi des critères ESG. Dans son dispositif ESG, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022, la CP Schindler a en outre défini les principes ESG fondamentaux pour garantir à long terme la sécurité de la fortune et des rendements du placement des capitaux qui lui sont confiés. Dans le domaine environnemental, un accent particulier est mis sur les placements à faible intensité carbone afin de réduire les risques climatiques liés aux émissions de CO₂.

Illustration 1: Les 17 objectifs de développement durable de l'ONU



1.2 Principales activités ESG durant la période de référence 2022/2023

Au cours des douze derniers mois, la CP Schindler a déployé les activités ESG suivantes:

- pose de deux installations photovoltaïques à Aigle et à Lucerne (Abendweg), y c. installation de base pour l'électromobilité;
- pose de l'installation de base pour l'électromobilité dans l'immeuble St. Karlstrasse, à Lucerne;
- augmentation sensible de la couverture ESG des catégories de placement traditionnelles;
- intégration des placements immobiliers indirects dans la couverture ESG.

2. Fortune totale

2.1 Aperçu de la durabilité selon les évaluations ESG

La CP Schindler a demandé à Credit Suisse en tant que global custodian d'analyser sa fortune totale au 30 septembre 2023 à l'aune des critères ESG (notation MSCI). Elle a effectué ses propres évaluations là où Credit Suisse n'a pas pu procéder à une évaluation sur la base de la notation MSCI – notamment pour les placements immobiliers et les placements alternatifs. L'illustration ci-dessous montre la couverture ESG de la fortune totale de la CP Schindler pondérée en fonction du volume.

	en CHF mio.	Evalué selon les critères ESG	
		oui	non
Liquidités	46.7	21.2	25.5
Obligations en CHF	317.8	298.0	19.8
Obligations en monnaies étr. (hedged)	82.0	76.6	5.4
Obligations en monnaies étrangères	7.2	7.2	0
Actions suisses	231.4	226.1	5.3
Actions étrangères	394.1	349.4	44.7
Placements immobiliers propres / CCP	469.1	412.4	56.7
Placements immobiliers indirects	306.7	206.5	100.2
Private equity	178.2	177.5	0.7
Hedge funds	29.1	10.5	18.6
Insurance linked securities	32.3	22.4	9.9
Infrastructures	86.8	86.5	0.3
Obligations alternatives	49.6	49.6	0
Reste / divers	38.5	27.9	10.6
Fortune totale au 30.9.2023	2'269.5	1'971.8	297.7
en % au 30.9.2023		86.9%	13.1%
en % au 30.9.2022		77.6%	22.4%

Par rapport à la période précédente, la couverture ESG a pu être augmentée de près de 10 points de pourcentage, grâce principalement à la prise en compte des évaluations GRESB¹ pour les placements immobiliers indirects.

99,2% (période précédente: 98,7%) des titres évalués sont conformes au standard de durabilité (AAA-BB) et 0,8% (période précédente: 1,3%) ne le sont pas (B-CCC). Dans le compartiment des placements alternatifs, les thématiques ESG ont été prises en compte dans le processus décisionnel en matière de placements (voir ch. 5), et la trajectoire de réduction des émissions de CO₂ de la CP Schindler a été définie pour les immeubles en propriété directe (voir ch. 4). Les évaluations GRESB disponibles ont été intégrées pour les placements immobiliers indirects.

¹ Global Real Estate Sustainability Benchmark

L'illustration ci-dessous présente la répartition par catégories de placement et par notations ESG de MSCI:

Répartition de la fortune par notations ESG de MSCI (avec splitting fonds MSCI)

(en % et en CHF mio.)

	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Nicht bewertet	Total
Liquidität	0.05%	0.48%	0.35%	0.05%	0.00%	0.00%	0.00%	1.35%	2.28%
	1.08	10.90	7.98	1.18	0.00	0.00	0.00	30.64	51.79
Währungsoverlay								-0.23%	-0.23%
								-5.14	-5.14
Obligations CHF	1.01%	7.65%	3.35%	0.83%	0.21%	0.08%	0.00%	0.87%	14.00%
	22.86	173.60	76.09	18.90	4.75	1.80	0.00	19.78	317.78
Obligations FW (hedged)	0.24%	1.69%	0.90%	0.40%	0.11%	0.03%	0.01%	0.24%	3.61%
	5.37	38.31	20.44	9.09	2.57	0.60	0.23	5.42	82.03
Obligations FW	0.01%	0.06%	0.25%						0.32%
	0.26	1.37	5.58						7.22
Aktien Schweiz	2.15%	5.01%	2.27%	0.33%	0.19%	0.02%	0.00%	0.23%	10.19%
	48.71	113.66	51.47	7.41	4.40	0.41	0.03	5.26	231.36
Aktien Ausland	3.45%	4.98%	3.71%	2.69%	0.35%	0.15%	0.07%	1.97%	17.36%
	78.25	113.01	84.27	60.99	7.85	3.42	1.62	44.68	394.10
Immobilien CH	0.58%		0.26%					30.80%	31.66%
	13.19		5.87					699.50	718.57
Alternative Immobilien Ausland								2.52%	2.52%
								57.18	57.18
Private Equity								7.85%	7.85%
								178.17	178.17
Hedge Funds								1.28%	1.28%
								29.06	29.06
Insurance Linked Securities								1.42%	1.42%
								32.29	32.29
Infrastruktur	0.00%	0.01%	0.00%	0.15%	0.00%	0.00%	0.00%	3.66%	3.83%
	0.00	0.27	0.09	3.41	0.02	0.00	0.00	83.10	86.88
Alternative Obligations								2.19%	2.19%
								49.68	49.68
Rest / Axa-Fonds	0.22%	0.52%	0.36%	0.10%	0.02%	0.00%	0.00%	0.47%	1.70%
	5.02	11.90	8.15	2.29	0.46	0.09	0.00	10.62	38.53
Total	7.70%	20.40%	11.45%	4.55%	0.88%	0.28%	0.08%	54.65%	100.00%
	174.74	463.03	259.96	103.27	20.06	6.32	1.88	1240.25	2269.51

3. Titres

Les actions et les obligations (qui représentent quelque 45% de la fortune totale) obtiennent les notes et les scores suivants selon la notation ESG de MSCI:

Wertschriftenportfolio

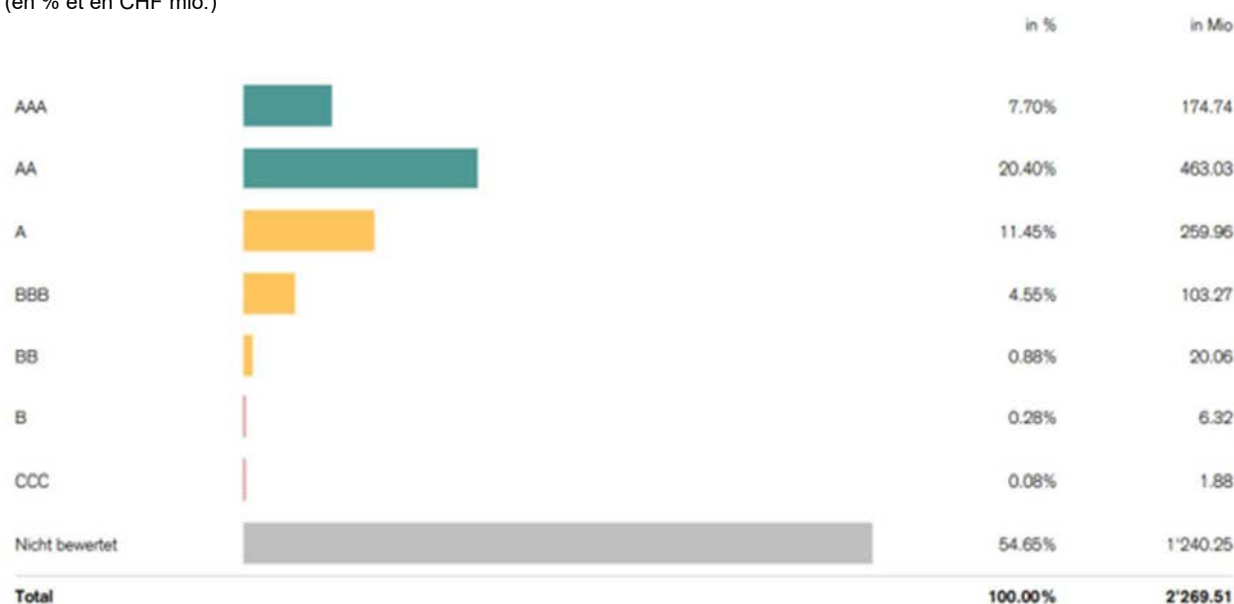
	30.09.2023	30.09.2022	30.09.2021
ESG Rating	AA	AA	A
ESG Score	7.28	8.18	7.06

Le recul du score ESG de 8,18 à 7,28 est dû à un changement méthodologique unique de MSCI; l'«adjustment factor» de MSCI utilisé jusqu'ici n'a plus été pris en compte.

MSCI évalue les diverses positions sur les plans de l'environnement, de la responsabilité sociale et de la gouvernance d'entreprise. Près de 60% des positions ainsi évaluées obtiennent une notation ESG de AAA ou AA.

Répartition de la fortune par notations ESG de MSCI (avec splitting fonds MSCI)

(en % et en CHF mio.)



La notation ESG de MSCI classe les entreprises selon les catégories suivantes:

Leader	AAA	AA		
Durchschnittlich	A	BBB	BB	
Nachzügler	B	CCC		
Nicht bewertet	NR			

((Leader Moyenne Retardataire Pas évalué))

3.1 Exclusions et controverses

La CP Schindler exclut de son univers de placement toutes les entreprises qui tirent une partie de leurs revenus d'activités en lien avec des armes controversées (y c. bombes à sous-munitions, mines antiper-

sonnel et armes ABC) et/ou qui violent les droits de l'homme. Sont également exclues les entreprises réalisant plus de 30% de leur chiffre d'affaires avec du charbon thermique (y c. extraction de charbon et production d'énergie à partir du charbon) et celles dont plus de 5% du chiffre d'affaires provient d'armes conventionnelles, de l'énergie nucléaire, du tabac, de la pornographie et des jeux de hasard. Ces critères d'exclusion s'appliquent aux titres individuels et, dans la mesure du possible, aux placements collectifs. Les sociétés impliquées dans des controverses graves peuvent également être exclues. Enfin, la CP Schindler applique aussi la liste d'exclusion de l'Association suisse pour des placements de capitaux responsables (ASIR).

3.2 Intensité carbone

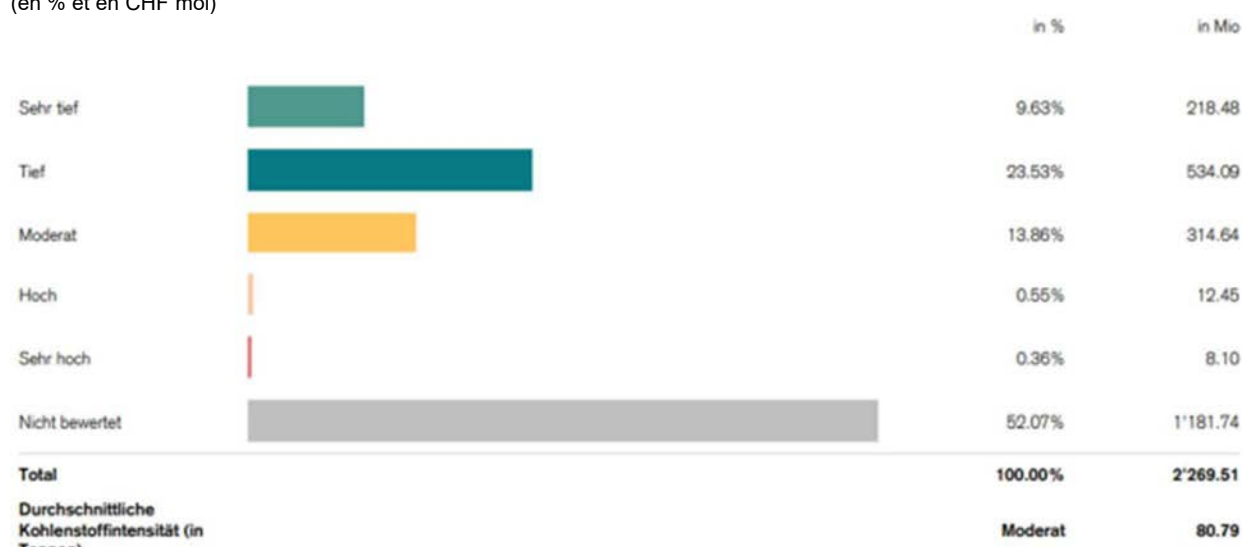
Afin de contenir l'élévation de la température de la planète, les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sont convenues en 2015 à Paris de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius par rapport à l'ère préindustrielle. La Suisse, qui a aussi signé cet accord, s'est engagée dans le cadre de sa stratégie énergétique 2050 pour un approvisionnement énergétique à long terme à atteindre l'objectif de la neutralité carbone (zéro émission nette).

Consciente des enjeux de ces initiatives, la CP Schindler s'intéresse également aux risques climatiques, car ceux-ci peuvent influencer la valeur des placements. Ainsi, elle a aussi fait calculer l'intensité carbone de son portefeuille d'actions et d'obligations sur la base de l'analyse de Credit Suisse.

L'intensité carbone pondérée des placements en titres, c'est-à-dire l'exposition du portefeuille aux entreprises à très forte intensité carbone (tonnes CO₂e / CHF mio. de chiffre d'affaires), a diminué nettement d'une période de référence à l'autre, passant de 112,41 tonnes à 80,79 tonnes. Cette différence réjouissante est due principalement au recours accru à des fonds ESG.

Répartition de la fortune par catégories d'intensité carbone

(en % et en CHF moi)



Engagement dans le fonds en actions Finreon

Depuis la mi-2022, la CP Schindler détient une position de CHF 10 millions dans le fonds en actions Finreon Carbon Focus. Grâce à un Carbon Focus Swap, ce fonds présente une exposition carbone négative, ce qui permet à la CP Schindler de réduire encore son empreinte CO₂ de 8 tonnes environ.

4. Immeubles

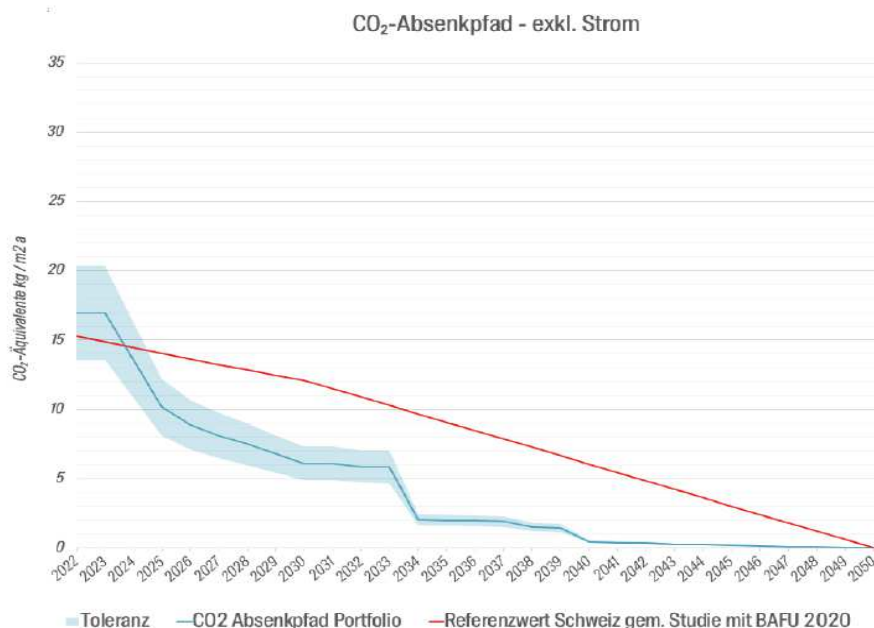
4.1 Impact climatique des immeubles en propriété directe

La nécessité de diminuer les émissions de CO₂ de ses immeubles en propriété directe est une évidence pour la CP Schindler. Durant la période de référence 2022/2023, une part importante des émissions de CO₂ du portefeuille d'immeubles est imputable aux installations de chauffage et de production d'eau. Environ 94% de l'énergie consommée pour produire de la chaleur est d'origine fossile. Les émissions de CO₂ en valeur relative, c'est-à-dire les émissions de CO₂ par mètre carré de surface de référence énergétique (SRE), s'élèvent à 18,9 kg CO₂e/m², soit une valeur supérieure de quelque 20% à la moyenne des investisseurs institutionnels en Suisse (15,2 kg/CO₂e/m²).

Klimakennzahlen eigene Liegenschaften

Anteil Heizungen fossile Energieträger / Ø Schweiz	94% / 60%
rel. CO ₂ e-Emissionen Heizung & Warmwasser (kg CO ₂ e/m ²) / Ø Schweiz	18.9 / 15.2

Grâce à la mise en œuvre de mesures d'assainissement énergétiques, la CP Schindler entend atteindre d'ici à 2040 au plus tard l'objectif de zéro émission nette pour ses immeubles en propriété directe. Elle a défini la trajectoire de réduction des émissions de CO₂ ci-dessous sur la base des premières analyses réalisées. La part des installations de chauffage au mazout ou au gaz sera progressivement diminuée au profit de pompes à chaleur ou de systèmes de chauffage à distance, conformément au plan d'investissement. La trajectoire de réduction des émissions de CO₂ dans le portefeuille des immeubles en propriété directe est la suivante:



La CP Schindler a commencé à réduire les émissions de CO₂ dès 2009 grâce à diverses mesures mises en œuvre dans le cadre de ses projets d'assainissement et de construction. En 2023, elle a réalisé d'autres mesures dans ce domaine en dotant les immeubles à Aigle et à Lucerne (Abendweg) d'installations photovoltaïques présentant les valeurs clés suivantes:

- puissance installée: 177 kWp;
- production de courant attendue: 173 000 kWh/a;
- économies de CO₂: 13,87 t CO₂/a.

Projets réalisés, en cours ou prévus:

Immeuble	Année	Projet
Am Suteracher, Zurich	2009	Installation solaire pour la production d'eau chaude
Avenue du Galicien, Prilly	2012	Installation solaire pour la production d'eau chaude
Fratello & Sorella, Emmen	2016	Standard Minergie
	2021	Chauffage par pompe à chaleur (eau souterraine)
	2022	Construction de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les garages souterrains
	2022	Installation photovoltaïque en fonction depuis l'automne 2022
Moosaic, Emmen	2020	Standard Minergie, y c. installation photovoltaïque et bornes de recharge électrique Chauffage par pompe à chaleur (eau souterraine)
Aigle	2023	Installation photovoltaïque en fonction depuis l'hiver 2023, y c. bornes de recharge électrique
Abendweg, Lucerne	2023	Installation photovoltaïque en fonction depuis l'hiver 2023, y c. bornes de recharge électrique
Am Suteracher, Zurich	2024	Installation photovoltaïque, y c. bornes de recharge électrique
Schindler Areal, Schlieren	2024 - 2027	Standard Minergie-P Chauffage avec sondes géothermiques Installation photovoltaïque, y c. bornes de recharge électrique dans le garage souterrain

4.2 Placements immobiliers indirects

Dans le cas des fonds de placement immobiliers et des fondations de placement d'une valeur de CHF 287 millions, soit environ 12,6% de la fortune totale, CHF 187 millions sont évalués selon le GRESB. Il en résulte une évaluation pondérée de 78,2 points (sur 100), ce qui correspond à une note moyenne de 3,07 étoiles (sur 5 au maximum).

Une part de CHF 100 millions du portefeuille des placements immobiliers indirects ne fait pas encore l'objet d'une évaluation GRESB.

5. Placements alternatifs

Les exigences de la CP Schindler à l'égard des gestionnaires de fortune externes s'appuient sur les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI). Ainsi, la CP Schindler exige en particulier que

- les gestionnaires des fonds aient signé les UN PRI et que
- les critères ESG fassent partie intégrante du processus de placement.

Lors des appels d'offres, la CP Schindler privilégie les gestionnaires ou les produits qui répondent le mieux à ces exigences. Les gestionnaires externes en place ont fait l'objet d'une analyse correspondante:

Auswahl Vermögensverwalter - Alternative Anlagen

Total Alternative Anlagen in Mio / Anteil in % am Gesamtvolumen	372	16%
Anzahl UN PRI-Unterzeichner / Total Anzahl Vermögensverwalter	16 / 19	
Anzahl UN PRI-Unterzeichner in Mio / Anteil % am Gesamtvolumen	342	15%

16% de la fortune gérée par la CP Schindler sont des placements alternatifs. Ceux-ci sont répartis entre 19 gestionnaires externes, dont 16 ont signé les UN PRI. Dans l'ensemble, ces 16 gestionnaires ont obtenu la note maximale A+ selon le PRI Assessment. Les trois gestionnaires qui n'ont pas signé les UN PRI gèrent principalement des fonds plus anciens qui se trouvent en phase de remboursement.

6. Engagement

6.1 Exercice des droits de vote des actionnaires

La CP Schindler exerce systématiquement ses droits de vote en Suisse dans l'intérêt des assurés, conformément à son devoir fiduciaire. À cet effet, elle se fonde sur les directives, les analyses et les recommandations du conseiller en droits de vote Inrate SA. Dans le compartiment des actions étrangères, la CP Schindler investit principalement via des fonds de placement où le droit de vote est exercé par les directions de fonds.

7. Partenariats

La CP Schindler est membre de la Fondation Ethos ainsi que de Swiss Sustainable Finance dont elle soutient les objectifs dans le domaine de la promotion des investissements durables.



8. Conclusions et autres mesures

La CP Schindler tient largement compte dans sa politique de placement des aspects liés au climat et à la durabilité, comme en témoigne le présent rapport sur le développement durable. Les critères de durabilité font partie intégrante du processus d'investissement et de la gestion des risques.

La CP Schindler entend suivre en permanence l'évolution dans le domaine de la durabilité et engagera toutes les mesures correspondantes nécessaires. Pour 2024, elle s'est fixé les objectifs suivants:

- pose d'une installation photovoltaïque pour l'immeuble am Suteracher, à Zurich;
- lancement du projet de construction Schlieren avec standard Minergie-P;
- augmentation continue de la couverture ESG du portefeuille de placements immobiliers indirects via l'engagement actionnarial.

Le présent rapport a été approuvé par le conseil de fondation lors de sa séance du 23 novembre 2023.